



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas
Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928
Site Internet : www.icj-cij.org

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2010/11
Le 28 avril 2010

Différend maritime (Pérou c. Chili)

La Cour autorise la présentation d'une réplique par le Pérou et d'une duplique par le Chili et fixe les délais pour le dépôt de ces pièces de procédure

LA HAYE, le 28 avril 2010. La Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies, a autorisé la présentation d'une réplique de la République du Pérou et d'une duplique de la République du Chili en l'affaire du Différend maritime (Pérou c. Chili).

Dans une ordonnance datée du 27 avril 2010, la Cour a fixé au 9 novembre 2010 et au 11 juillet 2011, respectivement, la date d'expiration des délais pour le dépôt de ces pièces écrites.

La Cour a rendu cette décision compte tenu de l'accord des Parties et des circonstances de l'affaire. La suite de la procédure a été réservée.

Historique de la procédure

Pour consulter l'historique de la procédure, il convient de se reporter aux communiqués de presse n° 2008/1 et n° 2008/6 disponibles sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org), sous la rubrique «Affaires».

Le texte intégral de l'ordonnance rendue par la Cour sera prochainement disponible sur son site Internet. Il est toutefois rappelé que les pièces de la procédure écrite demeurent confidentielles jusqu'à ce que la Cour décide de les rendre accessibles au public, généralement à l'ouverture de la procédure orale.

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)
M. Boris Heim, attaché d'information (+31 (0)70 302 2337)
Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)
Mme Barbara Dalsbaek, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)